

## Ex titulaire non enseignant

**1000 points sur les vœux « groupement de communes », « groupement de communes limitrophes », « département » correspondant à votre ancienne affectation en qualité de titulaire d'une des trois fonctions publiques et sur le vœu « académie » sous réserve de demander « tout type d'établissement : saisir le code « \* ».**

*Cadre infirmier au CHU de Grenoble, vous avez été intégré dans le corps des PLP, au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et reclassé au 11<sup>e</sup> échelon.*

*Sur le vœu « groupement de communes de Grenoble », votre barème est de : 1087 points (77 points pour l'échelon + 10 points d'ancienneté de poste + 1000 points en qualité d'ex titulaire affecté sur le département 38)*